



N°DEL2025-29

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU GRAND DAX**

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ** et le **QUATRE** du mois de **DECEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 28 novembre 2025, se sont réunis en séance ordinaire, au 14 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Monsieur Jean-Maurice CASTEX, Vice-Président délégué.

**Présents** : Monsieur Philippe LAFFITTE, Monsieur Yves POMMIES, Madame Gisèle CAMIADE, Monsieur Jean-Maurice CASTEX, Madame Véronique AUDOUY, Madame Corinne LAPORTE, Madame Christine BEYRIS, Madame Claudine ROHFRICTSCH, Madame Monique BAGIEU, Madame Gloria DORVAL.

**Absents et excusés** : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Guylaine DUTOYA, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Hikmat CHAHINE, Monsieur Régis MALARIK, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH.

**Administrateur ayant donné pouvoir :**

Monsieur Julien DUBOIS  
Madame Guylaine DUTOYA

**Donne pouvoir à :**

Monsieur Philippe LAFFITTE  
Monsieur Jean-Maurice CASTEX

**Secrétaire de séance** : Monsieur Vincent BENOIT.

**Quorum** : le quorum est atteint avec 10 membres présents.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES - RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024**

Monsieur le Vice-président délégué expose,

**Vu** l'article L231-1 du Code général de la fonction publique relatif à l'élaboration du rapport social unique,

**Vu** le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au Rapport Social Unique (RSU) dans la fonction publique,

**Vu** l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la Fonction Publique Territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,



**Vu** l'arrêté du 14 août 2023 modifiant l'arrêté de 10 décembre 2021 et complétant la liste des indicateurs pour la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 24 novembre 2025,

**Considérant** que le Rapport Social Unique (RSU) est obligatoire pour l'ensemble des collectivités et établissements publics. Le RSU est annuel et commun aux 3 fonctions publiques. Ce rapport annuel rassemble les données à partir desquelles sont établies les lignes directrices de gestion et de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,

**Considérant** que ce rapport doit être présenté en Comité Social Territorial (CST) pour avis et qu'il doit également être présenté à l'assemblée délibérante avec l'avis du CST,

**Considérant** que ce rapport est rendu public par la collectivité sur son site internet ou à défaut, par tout autre moyen permettant d'en assurer la diffusion.

**Considérant** que ce rapport met en avant les moyens budgétaires et humains et rassemble les données sociales Ressources Humaines de l'année 2024. A partir d'un recensement d'environ 90 indicateurs et plus de 200 tableaux, il permet d'apprécier les caractéristiques des emplois et la situation des agents au 31/12/2024, de mettre en exergue les principales évolutions ainsi que d'éclairer les actions à mettre en place en matière ressources humaines.

**Considérant** que ce rapport donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines.

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,**

**Article 1 : PREND ACTE** de la présentation du rapport social unique 2024 du CIAS du GRAND DAX.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Suivent les signatures,**

**POUR COPIE CONFORME,**

**DAX, le 04 DECEMBRE 2025**

**LE PRESIDENT**

Julien DUBOIS.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

Vincent BENOIT